



ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

Procès Verbal de l'Assemblée générale du 24-11-2023

Les copropriétaires de l'Association des copropriétaires de la Copropriété « ACP Hestia » se sont réunis en assemblée générale, le 24-11-2023, en la salle « LA SOURCE », Place Toucrée 6 - 6900 MARCHE.

Les convocations ont été adressées le 07-11-2023.

Quorum des présences :

Copropriétaire	Voix	Présent	Mandataire
(Large section of the table is crossed out with a large 'X')			
	708	Présent	
(Large section of the table is crossed out with a large 'X')			
Copropriétaires : 7 / 11 Lots : 14 / 27	10000	5827	
50% des voix représentées Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir			

Quorum des présences :

Copropriétaires : 11

Lots : 27

Voix : 10000

Cop. présents : 7

Lots présents : 14

Voix présentes : 5827

Mandataires : 0

Procurations : 0

Remarques : 50% des voix représentées

Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir



ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

Résultat des décisions soumises à un vote, prises lors de l'assemblée générale :

Point	Majorité	Voix	Pour	Contre	Abs.	%	Résultat
02) Désignation du Président d'Assemblée Générale	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
03) Désignation du secrétaire de l'Assemblée Générale	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
05) Désignation des membres du Conseil de copropriété	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
06) Désignation du Commissaire aux Comptes	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
09) Aménagement du parterre à côté de l'entrée	66,67%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
10) Aménagement des 4 places de parking devant la Résidence	66,67%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
11) Sinistre inondations : clôture des travaux et imputation du solde des indemnités sur le fonds de réserve	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
12) Approbation des comptes des charges du 01/09/2022 au 31/08/2023	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté
13) Budget du 01/09/2023 au 31/08/2024	50,00%	5827	5827	0	0	100,00%	Accepté



ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

Procès verbal détaillé :

01- Vérification des présences, procurations

Pas de vote

« Le syndic indique qu'il résulte de la feuille de présence que 7 copropriétaires sont présents ou représentés, représentant 5827 voix /10000.

Les procurations sont jointes à la liste des présences dûment signées par chacune des personnes précitées.

Après vérification du quorum des présences, l'Assemblée Générale est valablement constituée.

02 - Désignation du Président d'Assemblée Générale

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

«L'article 577-6 §5 stipule que "L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire."
L'assemblée désigne [REDACTED] en qualité de président(e). Celui-ci déclare la séance ouverte.»

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

03 - Désignation du secrétaire de l'Assemblée Générale

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

L'article 577-6 § 10 stipule que "Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires s'ils le désirent."

L'Assemblée Générale désigne la SRL Gaty GASPARD en tant que secrétaire.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

04- Rapport du Conseil de Copropriété

Pas de vote

Srl Gaty Gaspar & Associés
Mr THIRION J-Y.
Place aux Foires 9 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
Tel: 084 31.40.60 Fax: 084/31.64.75. Courrier: syndic@immomca.be



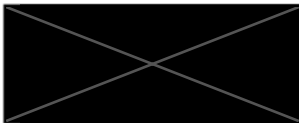
ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

05 - Désignation des membres du Conseil de copropriété

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

« L'Assemblée Générale reçoit les candidatures de :



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

06 - Désignation du Commissaire aux Comptes

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

Le syndic rappelle qu'il convient également de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes. Les candidatures de [REDACTED] est soumise à l'assemblée.

« L'assemblée désigne [REDACTED] en qualité de Commissaire aux comptes »

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

07- Etat des procédures judiciaires

Pas de vote

08- Informations sur le système de citerne d'eau de pluie

Pas de vote



ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

09 - Aménagement du parterre à côté de l'entrée

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 3884,67 sur 5827,00

Décision

Le syndic transmet le devis de la Société Les Jardins de Natacha pour l'aménagement du parterre à côté de l'entrée pour une somme de 326.96 € htva.

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

10 - Aménagement des 4 places de parking devant la Résidence

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 3884,67 sur 5827,00

Décision

Le syndic soumet à l'Assemblée Générale la demande de [REDACTED] qui propose de réaliser le marquage au sol des 4 emplacements de parking devant l'entrée de l'immeuble. Ces 4 emplacements sont communs à la Résidence des Roches. Le syndic demandera également l'accord de la Résidence des Roches. Le coût approximatif sera de ± 250 €.

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

11 - Sinistre inondations : clôture des travaux et imputation du solde des indemnités sur le fonds de réserve

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

L'Assemblée Générale propose de verser le solde des inondations sur le compte "fonds de réserve".

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité



ACP HESTIA
Rue du Hableau 55
5580 ROCHEFORT
0734.939.702

12 - Approbation des comptes des charges du 01/09/2022 au 31/08/2023

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

*« L'assemblée, connaissance prise des états comptables joints à la convocation et des observations du conseil des copropriétaires, approuve les comptes présentés par le syndic au titre de l'exercice 2022-2023 (du 01/09/2022 au 31/08/2023) tant en ce qui concerne les charges qu'en ce qui concerne la répartition qui en a été faite »
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

13 - Budget du 01/09/2023 au 31/08/2024

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 2914,50 sur 5827,00

Décision

« Le syndic a transmis aux copropriétaires le budget pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 »

Résultat du vote

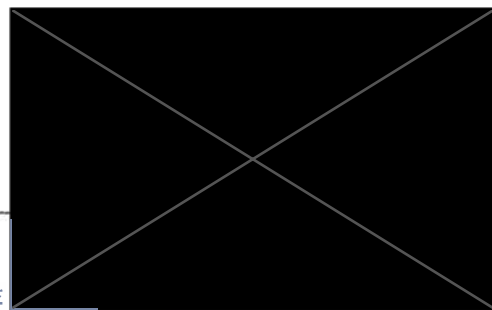
Vote Pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, remercie les copropriétaires présents à l'assemblée générale et déclare la séance levée à 15h12.

Fait à LA SOURCE , le 24-11-2023

Mr THIRION J-Y.
Pour le syndic

Srl Gaty Gaspar & Associés
Mr THIRION J-Y.
Place aux Foires 9 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tel: 084 31.40.60 Fax: 084/31.64.75. Courrier: syndic@immomca.be





ACP HESTIA
 Rue du Hableau 55
 5580 ROCHEFORT
 0734.939.702

Résultat des décisions soumises à un vote, prises lors de l'assemblée générale par copropriétaire :

Copropriétaire	02	03	05	06	09	10	11	12	13	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	Pour (P)									
	Contre (C)									
Abstention (A)										

